98037.4545

20	06 MARS 1998		14	1		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A 1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : GALARMO
Forme juridique : Société coopérative à resp. limitée
Adresse : Route de St Gérard, 165 N° : 165 Bte :
Code postal : 5100 Commune : WEPION (Namur)
Registre : R.C. Greffe de : Namur N° : 62697

Numéro de T.V.A. ou numéro national 443.009.391

DATE 08.06.1994 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 20.02.1998

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01.01.1997 au 31.12.1997

Exercice précédent du 01.01.1996 au 31.12.1996

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui/XXX (*)

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

JUDICE DANIELLE (REGENTE)
ROUTE DE SAINT-GERARD 165 5100 WEPION (Namur) Belgique
Fonction : Gérant

(éventuellement suite page)

Nombre total de pages déposées : 14
objet : 7 12 13

Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)
D. JUDICE
Gérante

Signature
(nom et qualité)

(*) Biffer ce qui ne convient pas.

98037.4546

T.V.A.	443.009.391	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ?.. : oui/XXX (1)

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession, domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CHAINIAUX GUY AVENUE G. BOVESSE 117/9 5100 Jambes (Namur) Belgique Fonction : Reviseur d'entreprises	919	D

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Mention facultative.

98037 .4547

T.V.A.	443.009.391	A 2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	5.243.970	5.452.568
I. Frais d'établissement.	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B).	22/27	5.243.970	5.452.568
A. Terrains et constructions	22	5.206.095	5.403.736
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	37.875	48.832
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II).	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	298.249	321.802
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales.	290		
B. Autres créances.	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks.	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution.	37		
VII. Créances à un an au plus.	40/41	125.477	150.821
A. Créances commerciales.	40		
B. Autres créances	41	125.477	150.821
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	15.931	168.239
X. Comptes de régularisation	490/1	156.841	2.742
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	5.542.219	5.774.370

98037.4548

T.V.A.	443.009.391	A 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES	10/15	396.773	279.874
I. Capital (ann. III)	10	1.004.000	1.004.000
A. Capital souscrit	100	1.004.000	1.004.000
B. Capital non appelé .(-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée .(-)	141	(607.227)	(724.126)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	5.145.446	5.494.496
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	4.076.185	4.467.461
A. Dettes financières	170/4	4.076.185	4.467.461
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	4.076.185	4.467.461
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	1.042.691	983.873
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	363.430	306.225
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	19.061	16.940
1. Fournisseurs	440/4	19.061	16.940
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	660.200	660.708
X. Comptes de régularisation	492/3	26.570	43.162
TOTAL DU PASSIF	10/49	5.542.219	5.774.370

98037.4549

T.V.A.	443.009.391	A 4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers — mentions facultatives	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	709.533	827.727
Marge brute d'exploitation (solde négatif) .(-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) .(-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .(-)	630	(208.598)	(208.598)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		31.000
G. Autres charges d'exploitation .(-)	640/8	(57.490)	(80.329)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .(+)	649		
Bénéfice d'exploitation .(+)	70/64	443.445	569.800
Perte d'exploitation .(-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	1.606	3.470
Charges financières .(-)	65	(328.152)	(541.797)
Bénéfice courant avant impôts .(+)	70/65	116.899	31.473
Perte courante avant impôts .(-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles .(-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts .(+)	70/66	116.899	31.473
Perte de l'exercice avant impôts .(-)	66/70	( )	( )
III bis. Prélèvements sur les impôts différés .(+)	780		
Transferts aux impôts différés .(-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat .(-)(+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice .(+)	70/67	116.899	31.473
Perte de l'exercice .(-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées .(+)	789		
Transferts aux réserves immunisées .(-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter .(+)	70/68	116.899	31.473
Perte de l'exercice à affecter .(-)	68/70	( )	( )

T.V.A.	443.009.391	A 5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précédent (en francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter .(-)	69/70	(607.227)	(724.126)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	116.899	31.473
Perte de l'exercice à affecter .(-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent .(-)	690	(724.126)	(755.599)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres .(-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter .(-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	607.227	724.126
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer .(-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

93037.4551

T.V.A.	443.009.391

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubr. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
3. ANNEXE						
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	6649320	8355	
Mutations de l'exercice :						
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
- Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
- Tranferts d'une rubrique à une autre . . . . . .(+)(-)	8049		8189		8385	
- Autres mutations . . . . . .(+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	6649320	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
- Actées			8219		8415	
- Acquises de tiers			8229		8425	
- Annulées . . . . . .(-)			8239	( )	8435	( )
- Transférées d'une rubrique à une autre . . . . . .(+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	1196752	8465	
Mutations de l'exercice :						
- Actés	8079		8279	208598	8475	
- Repris car excédentaires . . . . .(-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
- Acquis de tiers	8099		8299		8495	
- Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits. . . . . .(-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
- Tranférés d'une rubrique à une autre . . . . . .(+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	1405350	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice . . . . .(+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a)+(b)-(c)-(d)	8139		8339	5243970	8565	

98037 .4552

T.V.A.	443.009.391	A 8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	1004000	xxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice			
- Au terme de l'exercice.	8701	1004000	xxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts sociales		1004000	1004
(Capital fixe)			

	Codes Codes	1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(éventuellement suite page)			
TOTAL	871		

	Codes Codes	1 Montant du capital détenu (en francs)	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
- Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
- Montant du capital à souscrire	8741		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
- Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
- Montant du capital à souscrire	8746		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs)	8751		

	Codes Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.	876		
dont : - détenues par la société elle-même.	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise :

(voir page)

98037.4553

T.V.A.	443.009.391	A 9.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1 échéant dans l'année	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891	363430	2247834	1828351

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		4439615
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		4439615
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		4439615

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

98037.4554

T.V.A.	443.009.391	A 10.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, montants en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS, en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75) - en capital	9125		
- en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en francs

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
- Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	5206095	
.. montant de l'inscription	917	5800000	
- Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
- Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
- Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

98037.4555

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, en francs

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	112657
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- Si l'(des)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus * :

X. RELATIONS FINANCIERES, en francs, AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

Compte-courant S.A. MOLINA : taux 0 %

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

98037.4556

T.V.A.	443.009.391	A 14.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [XXX] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'execice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats [X] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

98037.4557

T.V.A.	443.009.391	A 15.

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [XXX] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [XXX] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [XXX] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement.				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administrafifs ou commerciaux °	L	NR	3.00 - 0.00	0.00 - 0.00
4. Installations, machines et outillage °	L	NR	3.00 - 0.00	0.00 - 0.00
5. Matériel roulant °.				
6. Matériel de bureau et mobilier °	L	NR	10.00 - 25.00	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

° Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

98037 .4558

Immobilisations financières :

Des participations [XXX] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo,Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
NEANT

2. En-cours de fabrication - produits finis :
NEANT

3. Marchandises :
NEANT

4. Immeubles destinés à la vente :
NEANT

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [XXXXXXXXXXX] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : BEF.